



Bulletin sur la première conférence internationale des parlementaires sur la gestion durable des écosystèmes de forêts denses et humides d'Afrique centrale

Publié par l'Institut International du Développement Durable (IIDD)
en collaboration avec la Banque Mondiale

EN LIGNE SUR [HTTP://WWW.IISD.CA/YAMB/PSMCAFE1/](http://www.iisd.ca/yamb/psmcafe1/)
VOLUME 129, No. 1, MERCREDI 25 OCTOBRE 2006



RESUME DES POINTS FORTS DE LA PREMIERE CONFERENCE INTERNATIONALE DES PARLEMENTAIRES SUR LA GESTION DURABLE DES ECOSYSTEMES DE FORETS DENSES ET HUMIDES D'AFRIQUE CENTRALE: MARDI 24 OCTOBRE 2006

Les assises de la première conférence internationale des parlementaires sur la gestion durable des écosystèmes de forêts denses et humides d'Afrique centrale ont démarré le mardi 24 octobre, à Yaoundé au Cameroun. Y prennent part, des parlementaires de la sous région, ainsi que de nombreux experts issus de la société civile, aussi bien que des organisations intergouvernementales et non gouvernementales. La conférence doit se pencher sur les questions relatives à la bonne gouvernance forestière et la lutte contre la pauvreté. Elle prévoit aussi de discuter des voies et moyens de rendre effective la collaboration entre la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et le Réseau des Parlementaires de la sous – région (REPAR) en vue de consolider la gestion durable des forêts du bassin du Congo.

Dans la matinée, les participants ont écouté les allocutions d'ouverture du Président de l'Assemblée nationale du Cameroun, ainsi que celles des délégués des Etats membres et participants, et une frange des représentants de quelques organisations intergouvernementales. L'après – midi s'est ouverte sur le premier thème de la conférence qui s'intitulait, «harmonisation des politiques, lois forestières et gestion durable des aires transfrontalières», à travers des études de cas, pays par pays. Plus tard, les participants ont été repartis en trois groupes de travaux pour discuter des questions relatives à la gouvernance forestière.

CEREMONIE D'OUVERTURE

Dans son allocution, Clobert Ibinda, coordonnateur de REPAR, a déclaré que la conservation et la gestion durable des écosystèmes d'Afrique centrale demeuraient au centre des préoccupations de l'ensemble des parties prenantes. Tout en soulignant l'importance qu'il y avait à promouvoir le développement économique de la sous – région, en même temps que les standards de conservation des écosystèmes, il a souhaité que les parlementaires prennent une part plus active dans l'établissement des partenariats relatifs à la conservation des ressources naturelles en Afrique centrale.

Teodoro Nguema Obiang, de la Guinée équatoriale, a rappelé que la COMIFAC avait pour rôle principal, d'orienter et coordonner la planification de la conservation et la gestion

durable des forêts en Afrique centrale. Il a aussi souligné qu'une meilleure implication des parlementaires pouvait redynamiser la mise en œuvre du plan de convergence de la COMIFAC, et améliorer ainsi la conservation des forêts et leur contribution aux économies nationales.

Cavaye Yeguie Djibril, Président de l'Assemblée nationale camerounaise, a quant à lui adressé de chaleureux souhaits de bienvenue aux participants, en précisant que leur présence massive à la conférence témoignait à suffisance de l'intérêt grandissant que revêt la gestion durable des forêts d'Afrique centrale. En stigmatisant les activités anthropiques qui minent la conservation des ressources forestières, entre autres, l'exploitation illégale, le braconnage, le développement l'agriculture et surtout l'agriculture itinérante sur brûlis, l'orateur a dit que les défis étaient majeurs, et que la responsabilité des parlementaires n'en était que plus grande.

Jonas Nagahuedi, COMIFAC, a présenté une brève historique de la COMIFAC, et du rôle que jouait cette commission dans le développement des politiques forestières dans les 10 pays membres, que sont: le Burundi, le Cameroun, le République centre africaine, le Tchad, le République démocratique du Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, le Congo, le Rwanda et Sao Tomé et Príncipe. Il a donné une description du plan de convergence sous régional de la COMIFAC, ainsi que le plan d'harmonisation des politiques forestières, en notant les contributions financières des pays membres et des partenaires. Il a soulevé le rôle important des parlementaires dans ce processus, y compris dans la ratification des grands traités et conventions environnementaux.

Guiseppe Topa, Banque Mondiale, a soulevé l'importance qu'il y avait à impliquer les parlementaires dans les réformes, et a noté que cette implication demeurerait fragile. Samuel Nguiffo du Centre pour l'environnement et le développement (CED), a présenté les principales conclusions d'une enquête sous régionale sur les parlementaires et le secteur forestier. Il a présenté un plan d'action en trois points: consolider le réseau des parlementaires; renforcer l'implication des parlementaires dans le suivi des activités et améliorer leur implication dans la lutte contre la fraude transfrontalière.

Jean Yves Pirot, UICN, qui exposait sur les impacts des conventions internationales sur la gestion durable des ressources naturelles, a déclaré que la convention sur la diversité biologique était la plus importante de toute en ce qui concerne les forêts et les aires protégées transnationales. Il a aussi relevé l'importance de la convention des Nations Unies sur les changements climatiques, à cause du rôle central des forêts dans le recyclage du carbone et les gaz à effet de serre. Il a cependant déploré

Le *Bulletin sur la première conférence des parlementaires sur la gestion durable des forêts d'Afrique centrale* est une publication de l'Institut International du Développement Durable (IIDD) <info@iisd.ca>, éditeurs de *Bulletin des Négociations de la Terre* © <enb@iisd.org>. Ce numéro a été rédigé par Karen Alvarenga, Ph.D., Asheline Appleton, Melanie Ashton et Peter Wood. Edition numérique: Joe Nyango. Version française: Adonis Milol. Edition en chef: Reem Hajjar <reem@iisd.org>. Directeur du Service d'Information de l'IIDD: Langston James "Kimo" Goree VI <kimo@iisd.org>. La couverture de cette réunion a été financée par la Banque Mondiale. L'IIDD peut être contacté au 161, Portage Avenue East, 6th Floor, Winnipeg, Manitoba R3B 0Y4, Canada; tel: +1-204-958-7700; fax: +1-204-958-7710. Les opinions exprimées dans le *Bulletin* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'IIDD. Des extraits du *Bulletin* peuvent être utilisés dans d'autres publications moyennant une citation appropriée. Les versions électroniques du *Bulletin* sont envoyées par courriel aux listes de distributions (dans les formats HTML et PDF) et peuvent être disponibles sur le site Web de IIDD, Service d'Information, <<http://www.iisd.ca/>>. Pour tous renseignements sur le *Bulletin*, y compris les demandes de couverture d'événements par nos services, contacter le Directeur du Service d'Information de l'IIDD par courriel à: <kimo@iisd.org> ou par téléphone au: +1-646-536-7556 ou par voie postale au: 212 East 47th St. #21F, New York, NY 10017, USA. L'équipe du IIDD couvrant la première conférence des parlementaires sur la gestion durable des forêts d'Afrique centrale est joignable par courriel à <peterw@iisd.org>.

qu'en dépit de ces instruments juridiques contraignants, la perte de la biodiversité et les changements climatiques ne soient toujours pas traités de manière adéquate. Il a aussi parlé de la nécessité de résoudre les conflits intersectoriels qui prévalent entre les institutions en activité dans la sous région.

Niels Marquardt, Ambassadeur des Etats – Unis au Cameroun, a développé l'approche du Programme Régional pour l'Environnement en Afrique Centrale (CARPE), en matière de gestion des ressources naturelles. Il a déclaré que le programme CARPE a été conçu, sur le postulat de départ que, la conservation des forêts d'Afrique centrale, ne peut être effective que dans un contexte de bonne gouvernance, tant au niveau régional, sous – régional qu'au niveau national. En ce qui concerne le rôle du CARPE dans le renforcement et la promotion de la bonne gouvernance dans le secteur forestier, il a expliqué le rôle que l'USAID à travers ce programme a joué dans les réformes législatives.

Sébastien Bofaya – Botak – Baende, Sénateur de la République démocratique du Congo, a exposé sur le thème du parlementaire face à son électorat: quels enjeux pour la gestion durable des forêts. Dans son exposé, il a parlé de la nouvelle loi forestière congolaise publiée en 2002. Il en a présenté les innovations, notamment ses dispositions relatives aux forêts des communautés par lesquelles les communautés locales peuvent exploiter les forêts qui leur sont attribuées en concessions.

Mike Packer, du Global Organizing for a Better Environment (GLOBE), a exposé sur l'urgence d'un partenariat mondial des parlementaires pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale. Il a expliqué que le rôle de son organisation était de faciliter les discussions au sommet entre les législateurs sur les principales questions environnementales du moment. Parlant des discussions sur l'exploitation illégale lancées en septembre 2005, il a soutenu que le marché, était une voie potentielle pour résoudre ce problème. Par la possibilité qui existe de créer des barrières à l'entrée des bois illégaux dans les pays consommateurs. Il a présenté son organisation, GLOBE, comme un organe de pressions législatives informel, opérant en dehors des tables de discussion gouvernementales, et qui aurait la capacité d'alimenter les discussions du G8 sur l'exploitation illégale.

Christophe Besacier, facilitateur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), a entretenu l'auditoire sur le PFBC et le développement des mécanismes de financement durable pour la conservation des écosystèmes forestiers dans le bassin du Congo. Il a relevé la nécessité urgente qu'il y avait à identifier et budgéter des actions, afin de permettre le lancement de la recherche de fonds pour la mise en œuvre du plan de convergence.

Clare Brogan, du DFID, a présenté un exposé préparé conjointement avec Serge Menang, sur la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale: un exemple de coopération tripartite (parlementaire – secteur privé – société civile). Le DFID a – elle dit, se préoccupe de la gestion durable des ressources naturelles. Elle a mentionné les appuis indirects que le DFID apportait à des projets au Burundi, et en République démocratique du Congo (RDC). Elle a fait état des activités que le DFID menait au Ghana, dans le but d'améliorer la capacité des parlementaires à comprendre le contenu des accords internationaux sur l'environnement, les forêts et les partenariats, avant de les ratifier.

SOUS THEME 1: HARMONISATION DES POLITIQUES ET LOIS FORESTIÈRES

René Sébastien Bofaya, de la RDC, a modéré la session sur l'harmonisation des lois et politiques forestières, et la gestion des aires protégées transfrontalières.

Syaka Sadio, FAO et Roger Foteu, COMIFAC, ont présenté une initiative conjointe entre la COMIFAC et la FAO, pour l'harmonisation des politiques forestières dans la sous région. Ils ont soulevé l'importance de l'implication des parlementaires pour la réalisation de ce projet. Ils ont listé quelques avantages de l'harmonisation, entre autres l'entrave des activités des compagnies sans scrupule.

Gerald Ozagiriza, du Burundi, a fait état de la destruction des forêts de son pays à cause des feux de brousse, l'agriculture, la crise de 1993, et l'hyper dépendance des du bois comme source d'énergie. Il a cité les stratégies qui ont été mise en œuvre pour résoudre ces problèmes; entre autres, l'éveil des consciences, l'amélioration de la gestion des zones transfrontalières, et le développement d'activités alternatives génératrices de revenus pour les populations dépendantes de l'énergie bois.

Fotabe Bassoua, du Cameroun, a décrit le plan d'action camerounais pour la gestion des ressources forestières, en mentionnant au passage la bonne synergie entre les parlementaires et le ministère des forêts. Sur l'effectivité de la décentralisation de la gestion des ressources naturelles, et le droit des communautés à gérer leurs forêts, il a déploré le recul observé à cause de, l'exploitation illégale et la corruption.

Jean Marie Mokolé de la République Centre africaine (RCA), a déclaré que les forêts contribuaient pour environ 16 % dans le Produit Intérieur Brut (PIB) des habitants de la RCA. Il a relevé la nécessité d'harmoniser les stratégies de conservation et de gestion équilibrée des ressources naturelles avec les impératifs de développement humain. Mokolé a résumé les efforts entrepris par les pouvoirs publics de RCA pour la promotion de la coopération, et l'établissement de partenariats transfrontaliers de gestion des ressources naturelles.

Ibinda Clôbert, du Congo, a résumé le développement de la politique forestière congolaise, et son désir de parvenir à établir la transparence dans l'administration, réaliser les besoins des communautés, tout en générant des revenus pour l'Etat.

L'honorable Bofaya, de la RDC, a proposé que les pays participants à la conférence fassent une déclaration confirmant leur engagement à aider au renforcement du réseau des parlementaires, et à créer une structure permanente pour la coordination et la durabilité du réseau.

Boussengue Joseph Marie, du Gabon, a mentionné les conventions internationales que son pays a ratifié, et a cité les projets de conservation transfrontaliers dans lesquels il est engagé. Il a décrit la participation du Gabon dans le travail d'harmonisation de la fiscalité qui est en cours, et le désir de ce pays à impliquer les populations locales dans la gestion des forêts.

Teodoro Nguema Obiang, de Guinée équatoriale, soutient que la gestion durable des ressources naturelles doit produire des bénéfices pour les communautés locales. Il a parlé du cadre juridique de référence en matière de protection de la biodiversité dans son pays, et a soutenu l'importance de l'exploitation rationnelle du bois.

Jaime José da Costa de São Tomé Principé, a relevé que les lois et réglementations environnementales ne sont pas bien appliquées en Afrique centrale. D'où l'absence d'une stratégie commune, et un véritable suivi de l'état des ressources naturelles.